

Assemblée Générale de SAFRAN

Mai 2021

Le + syndical

AG de Safran du 26 Mai 2021 : la position de la CFECGC

Contexte :

L'Accord de Transformation d'Activité (ATA), signé à l'unanimité des OS représentatives de Safran en Juillet 2020, avait pour objectif de préserver nos emplois en France et la santé financière du groupe.

Les efforts de modérations salariales et d'avantages sociaux consentis par les salariés dans ce cadre pour l'année 2021 ont été adossés par des engagements de la Direction Générale de modération salariale de nos Directeurs et de versement des dividendes aux actionnaires.

**Résolution n°3 : fixation d'un dividende destiné aux actionnaires****La CFE-CGC n'y est pas favorable**

Après une année 2020 **sans versement de dividendes**, le Conseil d'Administration de Safran propose de distribuer **184 M€ aux actionnaires en 2021**.

Ce montant, calculé sur :

- le résultat net ajusté déduit de l'aide de l'Etat (par l'intermédiaire de l'AP/APLD),
- des baisses de cotisations patronales induites,
- ainsi que des efforts financiers consentis par les salariés au titre de l'ATA (NAO, participation, intéressement et abondement),

représente 22% du résultat net et conduit à un dividende d'un montant de 0,43€/action. Il faut remonter à 2009 pour trouver un dividende aussi bas (0.40€ par action). Les engagements de modération du dividende, pris par la présidence du Conseil d'Administration ont donc été tenus.



Néanmoins, le retour à meilleur fortune en 2021 ne semble toujours pas être d'actualité. Des efforts sont toujours demandés aux salariés. Efforts qui pourraient même être reconduits en 2022 si la reprise du trafic aérien, tant attendue, n'est pas au rendez-vous.

Ce manque de visibilité sur la sortie de crise suscite de fortes inquiétudes parmi les salariés.

Aussi, afin de maintenir la cohésion sociale, mais aussi de préserver la résilience du groupe, la prudence impose de garder toutes les ressources financières générées en interne pour continuer à résister à cette crise tout en maintenant le développement de nos compétences et notre capacité à répondre aux futurs enjeux technologiques.

Résolution n°30 : attributions d'actions gratuites de performance

La CFE-CGC conditionne cette résolution à la levée des clauses de modérations salariales et d'avantages sociaux.

Cette résolution vise à proroger le mécanisme d'attribution **d'actions gratuites** aux 800 « VIP » du Groupe en 2022 dans la continuité de ce qui a été mis en place depuis 2016.

Si ces attributions devenaient effectives, cela correspond à un budget de l'ordre de **60 M€** soit près d'un quart des efforts financiers consentis par les salariés du groupe Safran dans le cadre de la crise COVID19 et de l'accord ATA.

Les décisions du Conseil d'Administration de procéder, en période de crise, à la distribution différée d'actions gratuites suscite un sentiment de **perplexité et d'incompréhension** chez nombre de collègues du Groupe.

Nous notons avec satisfaction l'engagement de la Direction de ne pas distribuer aux dirigeants du Groupe le contingent de 40 M€ d'actions prévu en 2020. Néanmoins pour 2021, le Conseil d'Administration compte reconduire l'achat d'actions gratuites en vue de leur distribution.

Dans un souci de respect des engagements pris et d'équité, la CFE-CGC demande à la Direction Générale que l'activation éventuelle de cette distribution soit concomitante à un allègement des clauses de modération de l'ATA, notamment celle qui concerne la Participation et l'Intéressement des 40 000 collègues que nous représentons :



Participation + Intéressement < 4%

Le « retour à bonne fortune » : il doit se faire pour tous

La suppression de cette clause apportera à tous une meilleure Participation et permettra aux entreprises dont l'activité repartira, de verser un Intéressement à celles et ceux qui ne ménagent pas leurs efforts pour accompagner et stimuler la reprise.

POUR VOUS
AVEC VOUS
PARTOUT



Patrick POTACSEK
06 08 23 18 82

Gilles QUERRIEN
06 83 73 64 45

Caroline TIREL
07 86 58 18 23



My Cfege
Safran Aircraft Engines



CONTACTS

